

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 24 septembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 septembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à Mme SANNA, Mme SICHI à Mme MASSEI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. MARCANGELI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents:

Mme GUERRINI, adjointe au Maire

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 29
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180924-2018_195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018 Affichage : 27/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 24 septembre 2018 Délibération N°2018/195

Modification de la délibération N°2017/279 du 27 novembre 2017 relative à la Désignation de M. Christophe Mondoloni au sein du conseil d'administration de la Société publique locale Ametarra

Désignation des membres du conseil municipal

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Suite à la démission de M. Christophe Mondoloni, le 09 septembre 2018, de son mandat de représentant de la Ville au sein de la société, il convient de procéder à la désignation d'un conseiller municipal appelé à siéger, pour le remplacer, au sein du conseil d'administration de la Société publique locale Ametarra.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de M. le maire

De désigner Mme Aurélia MASSEI.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de son président Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu la lettre de démission de M. Christophe Mondoloni en date du 09 septembre 2018; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 21 septembre du 2018,

Par 36 voix pour et 1 non participation (Mme Grimaldi d'Esdra)

Mme Aurélia MASSEI pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société publique locale Ametarra ;

La composition du conseil d'administration de la Société publique locale Ametarra est la suivante :

Représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires M. Laurent Marcangeli

Mandataires représentants de la Ville d'Ajaccio au conseil d'administration de la société Mme Nicole Ottavy Mme Marie-Antoinette Santoni-Brunelli M. Stéphane Sbraggia Mme Aurélia Massei

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Page 2 sur 2